



Dreux, le 6 septembre 2018

LE SOUS PREFET DE  
L'ARRONDISSEMENT  
DE DREUX

Pôle Citoyenneté - Sécurité  
Affaire suivie par : Mme Joëlle GIROUARD  
Tél : 02 37 27 72 00  
Fax : 02 37 46 80 72  
Mél : [pref-titres-dreux@eure-et-loir.gouv.fr](mailto:pref-titres-dreux@eure-et-loir.gouv.fr)

**Arrêté n° 2018-33 SP/DREUX  
portant abrogation de l'arrêté n° 2018-32 SP/DREUX  
en date du 17 août 2018 relatif à l'abrogation de l'habilitation dans le domaine  
funéraire de Mme Nicole LAVERGNE Thanatopracteur située au  
12, Rue Rousseau Peschard 28310 NEUVY-EN-BEAUCE**

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment l'article R 2223-63 ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 2014163-0003 du 12 juin 2014 portant habilitation dans le domaine funéraire de Mme Nicole LAVERGNE Thanatopracteur pour une durée de 6 ans ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 2018-32 SP/DREUX du 17 août 2018 portant abrogation de l'habilitation dans le domaine funéraire de Mme Nicole LAVERGNE Thanatopracteur ;

**Vu** la lettre du 28 août 2018 de Mme Nicole LAVERGNE indiquant qu'elle n'a pas cessé son activité et justifiant de son immatriculation au répertoire des métiers depuis le 4 janvier 2016 par un extrait d'immatriculation en date du 27 août 2018 ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 30/2018 en date du 4 septembre 2018, portant délégation de signature au profit de Monsieur Wassim KAMEL, Sous Préfet de l'arrondissement de Dreux ;

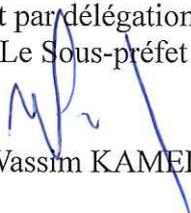
**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : L'arrêté n° 2018-32 SP/DREUX en date du 17 août 2018 est abrogé à compter de la date du présent arrêté.

**Article 2** : Les dispositions de l'arrêté n° 2014163-0003 en date du 12 juin 2014 demeurent en vigueur jusqu'au 12 juin 2020.

**Article 2** : M. le Sous-préfet de l'arrondissement de Dreux, M. le Secrétaire Général de la Préfecture d'Eure-et-Loir, M. le Maire de NEUVY-EN-BEAUCE, M. le Colonel, Commandant le Groupement de Gendarmerie d'Eure-et-Loir, M. le Délégué Territorial d'Eure-et-Loir de l'Agence Régionale de Santé du Centre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture et notifié à Mme Nicole LAVERGNE Thanatopracteur.

Pour la Préfète,  
et par délégation,  
Le Sous-préfet

  
Wassim KAMEL